

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.184.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention 0

POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION FAÇADES 2018 – 2021

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Pierre CROS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 – 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades, adopté le 2 mai 2018 par la délibération n° 18.079.4 ;

Vu l'inscription au budget 2019 en section d'investissement pour les aides sur fonds propres accordées aux propriétaires à hauteur de 67 200 euros ;

Considérant que, pour répondre aux orientations du PLH 2015 – 2021, la Communauté de communes La Domitienne souhaite mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc existant et l'embellissement des centres anciens ;

Considérant que, dans cette optique notamment, un règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades a été adopté en séance du Conseil communautaire du 2 mai 2018 et qu'un marché public de prestations intellectuelles a été confié à la société Urbanis en juin 2018, notifié le 3 juillet 2018, pour le renouvellement de l'opération façades ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la SAS Urbanis accompagne les propriétaires occupants, leur soumet des prescriptions architecturales concernant le ravalement de leur façade, vérifie leur éligibilité au programme, réceptionne leur dossier de demande de subvention et les contrôle avant de les transmettre au service logement de La Domitienne ;

Considérant que quatre dossiers de demande de subvention réputés conformes ont été remis au service habitat et qu'il s'agit de :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M. Pierre BERNA	5 Cour du Château 34440 COLOMBIERS	12 500€	45%	5 625 €
Mme Brigitte PHILIP	48 Rue de la République 34370 MAUREILHAN	11 372 €	35%	3 980 €
M. Jean-Claude DOUMAIRO	17 Rue de l'enclos 34350 VENDRES	5 200 €	45%	2 340 €
Mme Rose-Marie LAUROT	2 Impasse du cloître 34350 VENDRES	8 860 €	45%	3 987 €

Considérant qu'il convient en conséquence d'attribuer les subventions idoines ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-avant.

II. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, techniques et financiers, nécessaires à la notification et au paiement desdites subventions.

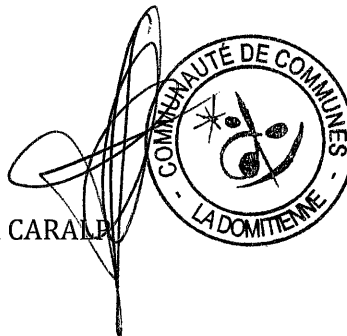
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALLA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain CARALLA'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a double border. The outer border contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMITIENNE' at the bottom, separated by small dots. The inner circle features a stylized logo consisting of a sun-like symbol with rays and a circular element below it.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_18